

du 14 Juin 1971  
portant nomination du Directeur Général  
Adjoint de la Société Nationale Agricole  
pour le Coton -

LE CONSEIL PRESIDENTIEL,

VU la Déclaration du 30 Avril 1970, instituant un Conseil Présidentiel;  
VU l'Ordonnance n°70-34/CP du 7 mai 1970, portant Charte du Conseil  
Présidentiel;  
VU le Décret n°70-81/CP du 7 mai 1970, portant formation du Gouvernement;  
VU le Décret n°71-12/CP/MDRC. du 28 janvier 1971, autorisant la création  
de la Société Nationale pour le Coton ;  
SUR proposition du Ministre du Développement Rural et de la Coopération;  
Le Conseil des Ministres entendu,

DECRETE :

Article 1er.-Mr Tadjou BELLO, Ingénieur Agronome, est nommé Directeur Général  
Adjoint de la Société Nationale Agricole pour le Coton.

Article 2.-Le Ministre du Développement Rural et de la Coopération est chargé de  
l'exécution du présent décret qui prend effet pour compter du 1er juillet 1971,  
début du premier exercice de la Société Nationale Agricole pour le Coton, et qui  
sera publié et communiqué partout où besoin sera.-

Fait à COTONOU, le 14 Juin 1971

par le Conseil Présidentiel,



Justin AHOMADÉGBE-TOMETIN

Le Ministre du Développement Rural  
et de la Coopération.



Maba CHABI



Hubert MAGA



Sourou-Migan APITHY

Le Ministre des Finances,



Pascal CHABI KAO

AMPLIATIONS:

PCP 6 - MCP 4 - SGG 4 - CS 6 - HC 3 -  
MDRC & Sées 12 - Ministères 11 -  
IAA-DCCT-DN-IGF-JORD-Gde Chanc.6 -  
DEP-DGAJL-Dtion Stat.6 - DGAE 4 -  
Ch.Com.4 - Intéressé 1 -